

Nangis, le 27 septembre 2012

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur de Seine et Marne
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex06

N/Réf. : Gilbert LECONTE
041.2012/RTD

Monsieur le Sénateur,

Je me permets d'attirer votre attention sur les dysfonctionnements relatifs aux prélèvements effectués au titre du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) tel qu'appliqué actuellement.

Avec le principe des strates remplacé par le coefficient logarithmique, la Communauté de communes de la Brie Nangissienne est contributrice avec un potentiel financier de 923.50 € alors que des intercommunalités regroupant plus de 200 000 habitants ne sont contributrices qu'à partir de 1 296.00 € de potentiel financier par habitant.

Nous avons toujours dénoncé ce principe au nom de l'égalité entre les citoyens et parce que les responsabilités et les charges ne sont pas obligatoirement proportionnelles à la taille des collectivités.

Le Conseil communautaire a opté pour la répartition dérogatoire en fonction du C.I.F. car celle-ci semblait plus équitable que la répartition de droit commun. Il aurait été impossible de choisir toute autre solution car il aurait fallu réunir l'unanimité ce qui était peu envisageable.

Avec le mode de prélèvement actuel, des communes défavorisées telles que La Chapelle-Rablais ou encore Châteaubleau contribuent au F.P.I.C.

Cas de La Chapelle-Rablais :

- Potentiel financier de 2012	= 467.82€
- Potentiel financier moyen de la strate	= 644.89€
- Prélèvement	= 1 266.05€

C'est-à-dire un potentiel inférieur de près de 30% à la moyenne de la strate.

Cas de Châteaubleau :

- Potentiel financier de 2012	= 390.43€
- Potentiel financier moyen de la strate	= 644.89€
- Prélèvement	= 392.06€

C'est-à-dire un potentiel inférieur de près de 40% à la moyenne de la strate.

Pour la Communauté de communes de la Brie Nangissienne, dix communes sur quatorze sont dans ce cas.

Nous sommes d'autant plus inquiets que ces prélèvements vont monter en puissance. C'est pourquoi en plus d'une refonte du système, nous demandons que les prélèvements restent limités à 10% des ressources fiscales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert LECONTE
Président

